

INDICE DE RISQUE

Le risque correspond au risque d'accident corporel consécutif à une chute ou une glissade donc lié à la configuration topographique des lieux.

Pour l'obtenir, observez la configuration des terrains au fil des randonnées, estimez le niveau auquel vous vous être majoritairement confronté mais ne retenez que le niveau le plus élevé rencontré.



Niveau 1 - FAIBLE : niveau faible de risque d'accidents, l'exposition au danger est qualifiée de mineure. Exemples : chemin blanc en forêt, voie verte, itinéraires urbains avec aménagement piétonniers....



Niveau 2 - ASSEZ FAIBLE : niveau peu élevé de risque d'accidents, l'exposition au danger demeure limitée. Les blessures sont possibles mais mineures. Exemples : chemin au relief assez marqué avec présence possible de talus, luxation ou entorses possibles en cas de chute...



Niveau 3 - PEU ÉLEVÉ : niveau peu élevé du risque d'accidents, l'exposition au danger est avérée. Exemples : itinéraire vallonné exposant le randonneur sur certains passages à de graves blessures, fractures ...



Niveau 4 - ASSEZ ÉLEVÉ : niveau assez élevé du risque d'accidents, l'exposition au danger est qualifiée de forte. Les possibilités de blessures graves sont réelles et multiples; le danger de mort est possible. Exemples : itinéraire de montagne présentant des passages délicats à fort dévers, pentes raides multiples, présence de barres rocheuses.



Niveau 5 - ÉLEVÉ : niveau élevé du risque d'accidents, l'exposition au danger peut être qualifiée de maximale. Le danger de mort est certain en cas de chute. Exemples : itinéraire alpin avec engagement physique total, falaises, barres rocheuses multiples